

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 juin 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LEVY Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- LE BOUCHER Colette, GRIMAULT David

SECRETAIRE DE SEANCE : URVOY Laurence

Délibération n°2023-069

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FONCIERES

SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS (LAMBALLE-RUE DU PAPEGALT)

ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude liée à la reprise de réseaux publics, Rue du Papegault au niveau de l'espace vert sis square Maturin Méheut.

Les travaux sur la parcelle AK464, concernent en l'établissement de quatre canalisations souterraines et ses accessoires sur une longueur de 10 mètres ainsi que la pose d'un coffret réseau.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- CONSENT cette servitude au profit d'ENEDIS, telles que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 JUIN 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 29 JUIN 2023

De la publication le 29 JUIN 2023

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale